

## Préfecture de l'Eure

## Commune de Marcilly-sur-Eure

## **Informations sur les risques naturels et technologiques** pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	N°	D:	5B1-11-344		du	24 uot	Ot 2011
ituation de la comn	nune au regard d'	un ou plu	sieurs plans	de préventio	on de risques	naturels p	révisibles [ P
La commune est sit	tuée dans le périm	ètre d'un	PPR n			oui X	non
approuvé	date	29	juillet 2011		aléa	Inone	lation
Les documents de	référence sont :						
PPRI de l'Eure moyenne						Consultable sur <b>X</b> Internet	
ituation de la comn	nune au regard d'	un plan d	e préventio	n de risques	technologiqu	Jes [PPRt	]
La commune est sit	tuée dans le périm	iètre d'un	PPR t			oui	non X
	date				effet		
Les documents de	référence sont :						
						Consultable	sur Internet
						Consultable	sur Internet
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
<b>Situation de la comr</b> en application des article						te de la sis	micité
en application des article	es R. 563-4 et R. 125-23	du code de	l'environneme	ent modifiés par	les décrets n°20	<b>ite de la sis</b> 010-1254 et 20	<b>micité</b> 10-1255
	es R. 563-4 et R. 125-23	du code de				te de la sis	micité
en application des article	es R. 563-4 et R. 125-23	du code de	l'environneme forte	ent modifiés par Moyenne	les décrets n°20 Modérée	i <b>te de la sis</b> 110-1254 et 20 Faible	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible
en application des article La commune est situe	es R. 563-4 et R. 125-23	du code de	l'environneme forte	ent modifiés par Moyenne	les décrets n°20 Modérée	i <b>te de la sis</b> 110-1254 et 20 Faible	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible
en application des article La commune est situe sièces jointes	es R. 563-4 et R. 125-23	du code de	l'environneme forte	ent modifiés par Moyenne	les décrets n°20 Modérée	i <b>te de la sis</b> 110-1254 et 20 Faible	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible
en application des article La commune est situe	es R. 563-4 et R. 125-23 éée dans une zone de	du code de e sismicité	l'environneme forte zone <b>5</b>	ent modifiés par Moyenne zone <b>4</b>	les décrets n°20 Modérée zone <b>3</b>	i <b>te de la sis</b> 110-1254 et 20 Faible zone <b>2</b>	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible
en application des article  La commune est situe  sièces jointes  Cartographie	es R. 563-4 et R. 125-23 é ée dans une zone de u de dossiers permetta	du code de e sismicité nt la localisa	forte zone <b>5</b>	ent modifiés par Moyenne zone <b>4</b>	les décrets n°20 Modérée zone <b>3</b>	i <b>te de la sis</b> 110-1254 et 20 Faible zone <b>2</b>	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible
en application des article  La commune est situe  sièces jointes  Cartographie  extraits de documents of	es R. 563-4 et R. 125-23 é ée dans une zone de u de dossiers permetta	du code de e sismicité nt la localisa	forte zone <b>5</b>	ent modifiés par Moyenne zone <b>4</b>	les décrets n°20 Modérée zone <b>3</b>	i <b>te de la sis</b> 110-1254 et 20 Faible zone <b>2</b>	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible
en application des article  La commune est situe  sièces jointes  Cartographie  extraits de documents of	es R. 563-4 et R. 125-23 é ée dans une zone de u de dossiers permetta	du code de e sismicité nt la localisa	forte zone <b>5</b>	ent modifiés par Moyenne zone <b>4</b>	les décrets n°20 Modérée zone <b>3</b>	i <b>te de la sis</b> 110-1254 et 20 Faible zone <b>2</b>	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible
en application des article  La commune est situe  sièces jointes  Cartographie  extraits de documents of	es R. 563-4 et R. 125-23 dée dans une zone de	du code de e sismicité nt la localisa <b>format</b> A	forte zone 5 ation des imme	Moyenne zone 4  eubles au regard	les décrets n°20 Modérée zone <b>3</b> d des risques end	rte de la sis 110-1254 et 20 Faible zone <b>2</b>	<b>micité</b> 10-1255 Très Faible zone <b>1 X</b>